

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
29/04/2021

Dossier complet le :
03/06/2021

N° d'enregistrement :
2021-11053

1. Intitulé du projet

Extension du parc d'activités des Bonneveaux, à Saint-Vivien

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Nom, prénom et qualité de la personne

habilitée à représenter la personne morale

Roger GERVAIS, Vice-président

RCS / SIRET

2 4 1 7 0 0 4 3 4 0 0 0 2 0

Forme juridique

Communauté d'Agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a)	6.a) Création de voirie d'intérêt communautaire (desserte interne au parc d'activités) d'une longueur d'environ 800 mètres.
39.a)	39.a) Création d'une surface de plancher (bâtiments des entreprises s'implantant dans le parc d'activités) d'environ 20 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle projette l'extension du parc d'activités des Bonneveaux à Saint-Vivien. Ce projet se développera sur une parcelle de 71 014 m² au lieu-dit la Grande Borde, au sud-est du parc d'activités existant.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet représente un intérêt stratégique pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Il permet de développer la capacité d'accueil d'activités économiques dans la partie sud du territoire. Le site présente l'avantage d'être bien desservi par les infrastructures routières, en particulier la Route Départementale 137 (RD137), liaison entre La Rochelle et Rochefort.

Le parc d'activités est destiné à accueillir des entreprises en recherche de nouveaux espaces pour développer leurs activités. Les projets générateurs de création d'emplois ou à forte valeur ajoutée seront privilégiés dans le cadre des implantations futures. Seront principalement concernées des PME/PMI et des sociétés artisanales qui ne trouvent plus actuellement les moyens de se développer sur les zones existantes saturées et qui recherchent des parcelles d'une surface variant entre 600 et 1 500 m². Le parc d'activités sera aménagé sous forme d'îlots divisibles.

Une des attentes principales du maître d'ouvrage est de réaliser un parc d'activités répondant aux demandes de programmation économique tout en intégrant un haut niveau d'exigences en matière de qualité environnementale.

Le maître d'ouvrage porte une attention particulière sur l'insertion urbaine et paysagère du projet dans un secteur mêlant habitat, activités économiques, surfaces agricoles et espaces non aménagés, à proximité d'une infrastructure routière majeure (RD137).

Le projet s'inscrit dans les démarches en cours « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » et « Gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain ».

Le parc sera accessible depuis la RD113 et la rue de la Grande Borde.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent essentiellement, dans un premier temps, à viabiliser le site et à créer les voiries d'accès et de desserte de la zone (environ 7 mois de travaux). Dans un second temps, les entreprises réaliseront leurs projets immobiliers sur les unités foncières. Enfin, la Communauté d'Agglomération réalisera les travaux de finition de l'aménagement de la zone (réalisation des couches de roulement définitives, marquage au sol, ...) lorsque l'ensemble des lots aura été aménagé. Ces travaux de finition pourraient durer environ 4 mois.

L'aménagement de cette zone et la viabilisation des terrains nécessiteront des terrassements, l'extension des réseaux (eau potable, eaux usées, électricité, ...), la réalisation des chaussées des voies de desserte des terrains, la mise en place de l'éclairage public et de la signalétique. La plantation d'espaces verts viendra compléter l'aménagement.

Comme sur l'ensemble de ses chantiers, la volonté de la collectivité est de minimiser les mouvements de terre et apports de matériaux, de réduire la gêne aux riverains et usagers (propreté des voies d'accès au chantier, ...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation des espaces publics sera maîtrisée par la Communauté d'Agglomération.

Le choix des matériaux et plantations prendra en considération les préoccupations d'exploitation (absence d'arrosage, essences locales).

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle établit un cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUPE), dont les prescriptions s'imposeront aux entreprises s'implantant dans le parc d'activités. Les prescriptions porteront sur les principes d'implantation, la volumétrie, l'accès / la desserte, le traitement des espaces extérieurs, des aires de stationnement, les clôtures, les matériaux, les couleurs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
 Déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0. de l'article R. 214-1 du Code de l'environnement (loi sur l'eau).
 Permis d'aménager en application de l'article R. 421-19 du Code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du projet	71 014 m ²
Surface estimée de voirie (y compris trottoir, stationnement et espaces plantés)	13 014 m ²
Surface estimée d'espaces verts en frange du site	11 000 m ²
Surface estimée de terrain cessible aux entreprises s'implantant dans la zone	47 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Lieu-dit La Grande Borde
 Commune de Saint-Vivien

Coordonnées géographiques¹ Long. - 1° 07' 01" 87 Lat. 46° 08' 07" 67

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"
 Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.</p> <p>Le site est en partie situé dans un "secteur affecté" par le bruit (RD137) au sens du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement.</p>
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Plan de Prévention des risques littoraux et submersion (PPRL) de la commune de Saint-Vivien approuvé par arrêté préfectoral le 22/07/2019.

Le site du projet n'est pas en zone d'aléa.

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Zone de répartition des eaux des bassins de la Charente (arrêté n° 03-3757 du 02/12/2003).

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

A environ 180 mètres au nord et 550 mètres au sud des sites Natura 2000 directive Habitats « Marais de Rochefort » (FR5400429) et directive Oiseaux « Anse de Fouras, baie d'Yves, marais de Rochefort » (FR5410013).
Mais, le parc d'activités sera séparé des sites Natura 2000 par l'urbanisation au nord et la frange plantée et un espace agricole au sud.

D'un site classé ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche de l'équilibre déblai/remblai.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Recherche de l'équilibre déblai/remblai. Des apports de matériaux externes au site sont nécessaires, notamment pour la réalisation des structures de chaussée.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon la note d'enjeux naturalistes établie par la LPO et NATURE ENVIRONNEMENT 17, la parcelle visée par le projet "présente peu d'intérêt faunistique car son exploitation agricole semble intensive".</p> <p>A noter que la deuxième parcelle "en friche" citée dans la note d'enjeux a été exclue du périmètre du projet car elle "abrite probablement des espèces remarquables et protégées".</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les rejets d'eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées des espaces publics seront traités avant rejet dans le milieu ou infiltrés sur site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'environ 7 hectares d'espaces agricoles.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Canalisation de transport de matières dangereuses (gaz) à proximité, dont les bandes d'effets n'impactent pas le site du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site hors zone d'aléas du PPRL.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'activités va nécessairement engendrer du trafic, modéré au vu de la vocation de la zone. De plus, le projet se situant à proximité immédiate du parc d'activités existant, le secteur est déjà concerné par un trafic routier lié aux activités économiques. L'installation prévue d'un centre de valorisation des déchets dans le parc d'activités générera des déplacements des usagers de ce centre.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La création d'activités va nécessairement être source de bruit, modéré au vu de la vocation de la zone et de sa localisation. La phase chantier va également générer du bruit. Le site est en partie déjà situé dans un "secteur affecté" par le bruit (RD137) au sens du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Vibrations liées aux engins de chantier en phase travaux uniquement.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Mise en place d'un éclairage public dirigé vers le sol. Réflexion en cours pour l'extinction de l'éclairage la nuit.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets polluants liés au trafic, faibles en raison du trafic attendu.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées des espaces publics seront traitées avant rejet dans le milieu ou infiltrées sur site.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A noter que le projet de centre de valorisation des déchets fera l'objet d'une demande d'examen au cas par cas distincte lorsque les études de ce projet seront suffisamment avancées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transformation d'un espace agricole en un espace à vocation économique, avec une proportion importante d'espaces verts.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'installation prévue d'un centre de valorisation des déchets dans le parc d'activités fera l'objet d'une procédure distincte, qui prendra en compte les incidences du projet de parc d'activités.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Recherche de l'équilibre déblai/remblai du projet, afin de limiter les mouvements de terre.

Inscription du projet dans la démarche de "Gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain", afin de préserver la qualité de l'eau, de réduire les volumes rejetés au réseau, de réduire le risque d'inondation par débordement des réseaux, ...

Inscription du projet dans la démarche "La Rochelle Territoire Zéro Carbone", afin de réduire les émissions de CO2 liées au projet.

Mise en œuvre d'un espace tampon sur la frange ouest du site (largeur d'environ 20 mètres), afin de préserver les habitations riveraines de la cohabitation avec les activités économiques et de faciliter la gestion intégrée des eaux pluviales.

Etablissement d'un cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUPE), dont les prescriptions s'imposeront aux entreprises s'implantant dans le parc d'activités. Les prescriptions porteront sur les principes d'implantation, la volumétrie, l'accès / la desserte, le traitement des espaces extérieurs, des aires de stationnement, les clôtures, les matériaux, les couleurs.

Choix de matériels performants et économes en énergie (éclairage).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La réalisation d'une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire en raison :

- de l'environnement du site, constitué de surfaces agricoles et de zones urbanisées occupées principalement d'entreprises ;
- du choix du site, constitué actuellement d'une parcelle agricole. L'emprise initiale du site prévoyait d'englober une parcelle en friche au sud de la rue de la Grande Borde, mais celle-ci a été exclue du périmètre du projet car elle "abrite probablement des espèces remarquables et protégées" ;
- des conclusions de la note d'enjeux naturalistes établie par la LPO et NATURE ENVIRONNEMENT 17, qui indique notamment que la parcelle visée par le projet "présente peu d'intérêt faunistique car son exploitation agricole semble intensive" ;
- des attentes fortes de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle concernant l'intégration paysagère du parc d'activités.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 1 : Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage
Annexe 2 : Plan de situation
Annexe 3 : Plan parcellaire
Annexe 4 : Photographie aérienne oblique du site et de ses abords
Annexe 5 : Photographie aérienne du site et de ses abords
Annexe 6 : Photographie 1 du 11/03/2021
Annexe 7 : Photographie 2 du 11/03/2021
Annexe 8 : Parti général d'aménagement issu de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLUi de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Annexe 9 : Note d'enjeux naturalistes LPO et NATURE ENVIRONNEMENT 17

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LA ROCHELLE

le,

27 AVR. 2021

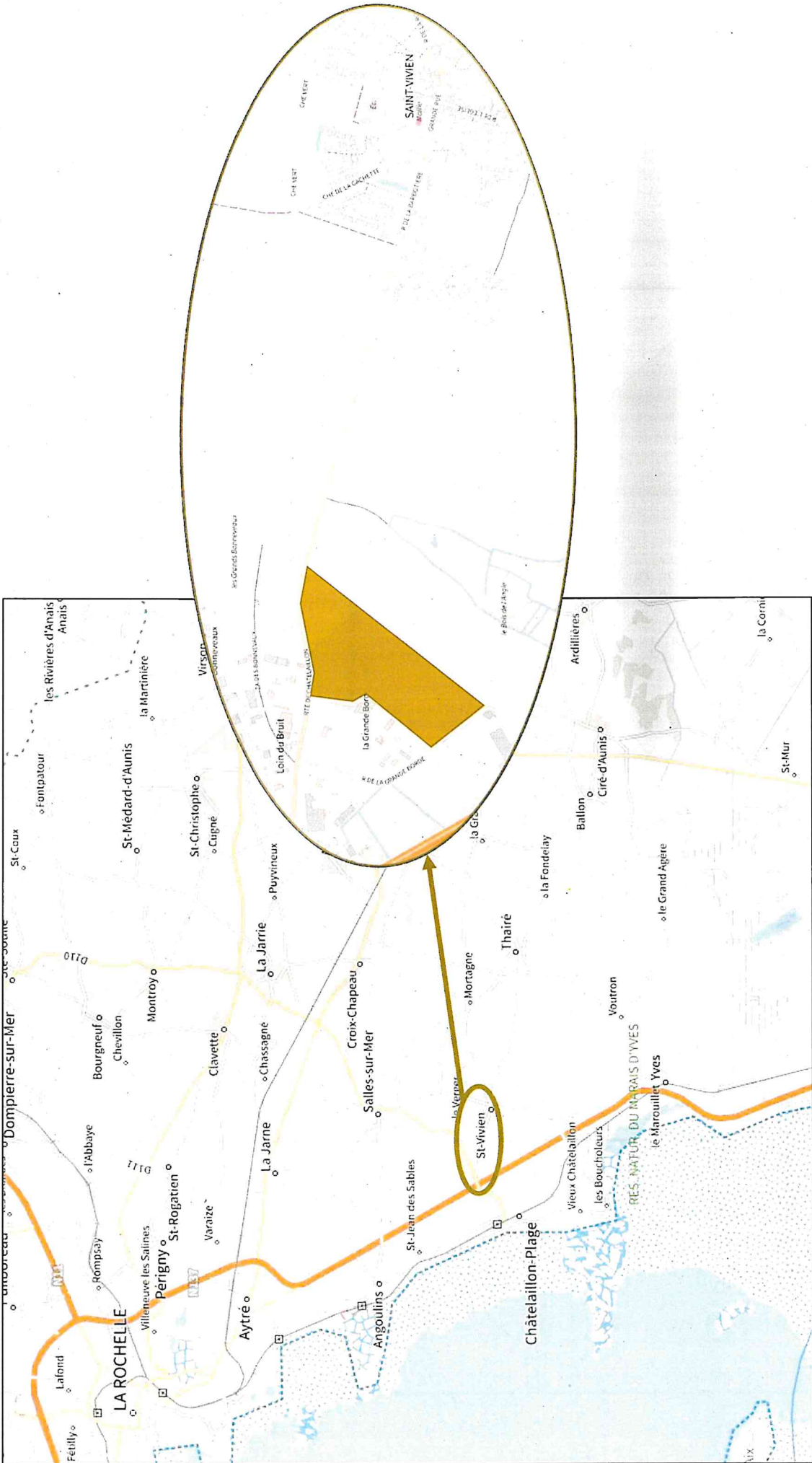
Signature

P. Le Président
et par délégation

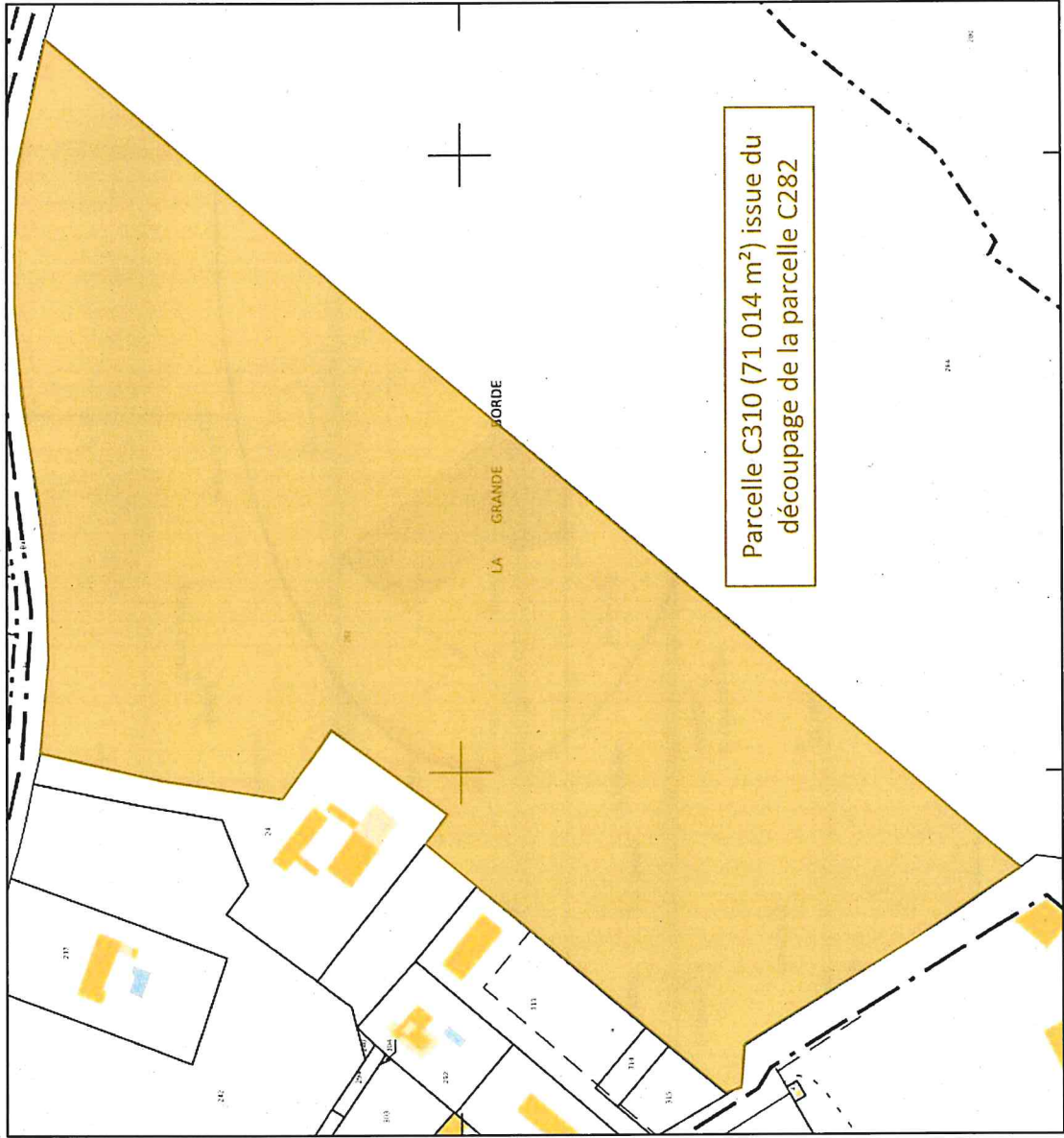


Projet d'extension du parc d'activités des Bonnevaux (Saint-Vivien) – Demande d'examen au cas par cas

Annexe 2 : Plan de situation



Projet d'extension du parc d'activités des Bonneveaux (Saint-Vivien) – Demande d'examen au cas par cas
Annexe 3 : Plan parcellaire



Projet d'extension du parc d'activités des Bonneveaux (Saint-Vivien) – Demande d'examen au cas par cas
Annexe 4 : Photographie aérienne du site et de ses abords

